

n'arrivons pas à traiter comme il se doit un des éléments. La valeur des concessions relatives à l'accès peut être réduite par les subventions nationales ou par l'imposition de règlements techniques qui tiennent lieu d'obstacles déguisés au commerce.

Les liens existants entre les différents moyens de mise en oeuvre des politiques agricoles nationales, le couplage entre les produits, la nature diversifiée des instruments de politique et l'éventail disparate des intérêts des membres du GATT militent tous en faveur d'une approche globale des négociations. En outre, par le passé, les négociations du GATT ont clairement révélé les limites de la méthode des demandes et des offres par produit.

La crédibilité actuelle de l'applicabilité du GATT au commerce des produits agricoles est mise à rude épreuve par le grand nombre d'exceptions et de dérogations et par l'absence de règles sur des mesures aussi importantes que les prélèvements variables à l'importation, la limitation "volontaire" des exportations, les systèmes de prix minimums à l'importation et les droits de douanes "non consolidés". En outre, l'efficacité du mécanisme de règlement des différends du GATT a été sérieusement compromise par les règles vagues, imprévisibles concernant les subventions nationales et celles prévues pour l'exportation des produits agricoles.

PROPOSITION

La conclusion que le Canada tire de ce qui précède est que la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Punta del Este commence à se manifester. Ces objectifs visent à "libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir toutes les mesures touchant l'accès ouvert aux importations et la concurrence à l'exportation à des règles et disciplines du GATT qui seront renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique. La seule approche de négociation qui recèle des perspectives réelles de succès est celle qui englobe tous les membres du GATT, tous les produits agricoles et toutes les mesures qui faussent les échanges - bref, une approche globale.

Le Canada estime que cette approche globale devrait poursuivre deux objectifs intimement liés: (1) améliorer et garantir l'accès aux marchés de même que réduire les subventions qui faussent les échanges; et, (2) fournir aux dirigeants nationaux des règles internationales qui soient équitables, prévisibles et applicables en vertu desquelles ils pourront prendre des décisions de politique agricole nationale.